

# LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

## La Police face à la recrudescence

**LES** statistiques des actions de l'année écoulée militent en faveur d'un renforcement des moyens si l'on veut voir certaines tendances se renforcer.

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

**L**A lutte contre l'insécurité et la criminalité devra s'intensifier résolument cette année, avec son corollaire : le renforcement des moyens d'action. C'est l'un des enseignements que l'on pourrait tirer du bilan non exhaustif fait devant le chef suprême des Forces de défense et de sécurité (FDS), Ali Bongo Ondimba, par le commandant en chef des Forces de police nationale (FPN), le général de brigade Serge Hervé Ngoma.

Dans un contexte dominé par le nouveau coronavirus qui a induit pour les Forces de défense et de sécurité de nouveaux engagements de sécurisation liés au respect des gestes barrières, le déploiement des éléments de police a fait appel à d'autres stratégies et méthodes d'action afin de parvenir à répondre aux missions à eux dévolues. Il faut dire que principalement (et habituellement), s'il s'agit pour les agents de police de traquer quotidiennement les auteurs des actes d'insécurité et de criminalité, la prise en compte " du respect des mesures gouvernementales liées à la lutte contre la propagation du coronavirus " s'est traduite par la mise en œuvre d'autres dispositifs techniques pour contrer les récalcitrants.

Cette lutte menée depuis mars 2020, a permis aux FPN l'interpellation d'environ 5 000 personnes. Font partie de celles-ci : les personnes circulant au-delà des heures de couvre-feu, le non-respect de la distanciation sociale, l'absence de masque, etc. Sur le registre de l'insécurité et de la criminalité, l'on déplore une hausse des faits en lien avec ces infractions par rapport à l'année 2019. C'est ainsi par exemple que 3 109 " infractions contre les personnes " (comparativement aux 1 534 de l'année qui vient de s'achever) ont été enregistrées par les services de

police, soit une augmentation de l'ordre de 33,92 %. La même hausse est constatée lorsque l'on aborde le volet " infraction contre les biens " où 8 708 transgressions ont été établies, soit une augmentation de 7,06 %.

Cette tendance à la hausse des infractions constitue une indication assez éloquent pour solliciter un renforcement des ressources tant matérielles qu'humaines pour des opérations au-delà du Grand Libreville. Et ce d'autant que les statistiques ainsi présentées ont une portée nationale. Cette sollicitation des moyens adaptés est aussi de l'intérêt de la lutte contre le trafic des stupéfiants et les faux médicaments.

**RÉSILIENCE** • La multitude des opérations réalisées par la police donne l'ampleur de ces fléaux au Gabon où, en dépit de la kyrielle des moyens mis en œuvre pour les contenir et les réduire à la plus infime expression, l'on relève leur redoutable résilience, voire leur percée en divers endroits du Gabon. Quelques chiffres illustrent cette inquiétante progression du trafic des stupéfiants et des faux médicaments dans le pays. Ainsi pour la seule année 2020, 1 219 kg de cannabis ont été saisis contre seulement 156 en 2019; 178 grammes de cocaïne en 2020 contre... 25 grammes en 2019.

D'autres produits n'échappent pas à ces évolutions alarmistes. Il s'agit de l'héroïne (552 grammes en 2020 contre 16 grammes en 2019); faux médicaments, essentiellement composés de Tramadol de Diazépam (15 028 comprimés en 2020 contre 3 360 en 2019). La valeur marchande de l'ensemble de ces saisies est estimée à de 224 millions de nos francs. Là aussi, le moins que l'on puisse dire est qu'il faut intensifier les efforts, avec à l'esprit le souci du renversement de la tendance pour ramener tous ces trafics à des proportions d'autant insignifiantes qu'elles ne pourront plus affecter la société. Mais

l'on sait aussi que ce combat appelle celui de la lutte contre l'immigration clandestine qui a vu, en 2020, les FPN reconduire dans leurs pays respectifs (à la charge de l'État), près de 500 migrants.

Cette résolution appelle elle aussi un accroissement des moyens matériels humains et matériels pour donner un change conséquent aux trafiquants dont les policiers eux-mêmes savent qu'ils ont toujours plus d'un tour dans leur sac pour déjouer leurs pièges. Et si avec les moyens actuels, on aboutit aux résultats probants présentés, qu'en serait-il avec des ressources plus importantes ?

Grâce aux actions accomplies par les Forces de police nationale, la lutte sans relâche contre la corruption, l'enrichissement illicite et le détournement des deniers publics a réussi à confondre de nombreux indécents, notamment de hauts fonctionnaires de l'État qui se sont fourvoyés dans la manipulation des fonds publics. Le préjudice est évalué à 2,161 milliards de francs. Un autre challenge à relever (lire ci-contre).



Photo: Aristide Moussavou

**Au regard du bilan de l'année écoulée, les Forces de police nationale la délinquance et la criminalité.**



### LES CHIFFRES DE LA DÉLINQUANCE ET DE LA CRIMINALITÉ

#### LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ET LA CRIMINALITÉ :

	2019	2020	Variation
Infractions contre les personnes	1 534	3 109	+33,92%
Infractions contre les biens	7 558	8 708	+07,06%

#### LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES PRODUITS STUPÉFIANTS ET LES FAUX MÉDICAMENTS :

	2019	2020
Cannabis	156 kg	1 219 kg
Héroïnes	16 g	552 g
Cocaines	35 g	178 g
Comprimés	3 360	15 028

#### LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

	2019	2020	variation
Accidents	2 128	2 800	+31,83%

• La lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le détournement de deniers publics : près de 2 181 000 000fr CFA

• La surveillance du territoire national et de la lutte contre l'immigration clandestine : 500 immigrants illégaux ont été reconduits dans leurs pays respectifs.

# ce des crimes et délits en 2020

## Criminalité financière : tolérance zéro

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

Dans le cadre de leurs missions, les éléments des Forces de police nationale (FPN) ont diligenté plusieurs affaires liées à la lutte contre la corruption, l'enrichissement illicite et le détournement de deniers publics impliquant des hauts fonctionnaires de l'État. Les procédures judiciaires relatives à ces différents dossiers – dont les préjudices sont évalués à près 2,161 milliards de francs –, ont été déférées au parquet de la République. C'est ce qu'a révélé le commandant en chef des FPN, le général de brigade Serge Hervé Ngoma, à l'occasion de la cérémonie de présentation de vœux au président de la République, Ali Bongo Ondimba. L'instruction de ces différentes affaires devrait permettre aux juges d'inculper ou non toutes les personnes soupçonnées d'avoir détourné ces fonds publics et s'être enrichies illicitement. Et permettre à terme, à l'Etat de récupérer ces fonds publics au terme de leurs procès. Car, la question de la lutte contre la corruption et l'enrichissement



Photo: Wilfred MBINAH/L'Union

illicite demeure un axe central de la feuille de route du président de la République. Dans cette perspective, la CNLCCEI dont les prérogatives ont dernièrement été renforcées – l'institution peut désormais lever le secret bancaire et entendre toute personne dans le cadre des enquêtes en rapport avec les délits de corruption et d'enrichissement illicite –, doit davantage jouer son rôle. Pour que les dossiers des mis en cause soient instruits en justice à son initiative. Cette volonté de changer la

donne explique sans doute la réaction du président de la CNLCCEI, lors de la Journée nationale de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite, le 9 décembre 2020. " Désormais, à tous les échelons de l'État, chaque acteur est exposé à la rigueur de la loi. Face aux délits économiques, quels qu'ils soient, il n'y a ni menu fretin, ni gros poissons. Tous passeront par les fourches caudines de la justice ", avait prévenu Nestor Mbou dont l'organisme entend appliquer la tolérance zéro.



entendent continuer de lutter avec «fermeté et détermination» contre

## Pas de confinement pour les délinquants ?

J.KOMBILE MOUSSAVOU  
Libreville/Gabon

ÉTRANGE paradoxe. Alors qu'on pouvait raisonnablement penser qu'avec la mise sous cloche du pays, consécutive à la lutte contre la pandémie de coronavirus, la délinquance suivrait une pente descendante, il n'en est absolument rien ! Entendu que les chiffres rendus publics, mercredi dernier, par le commandant en chef des Forces de police nationale, Serge Hervé Ngoma, lors de la présentation des vœux au couple présidentiel, laissent clairement apparaître une augmentation de la

délinquance et de la criminalité durant la période de confinement. Qu'est-ce à dire ? C'est à croire que les délinquants se sont parfaitement adaptés aux règles du confinement, en trouvant le moyen de les enfreindre. Une " ingéniosité " et " un savoir-faire " au service du mal, qui s'est traduit par une hausse substantielle des infractions contre les biens et les personnes. Et par l'interpellation, du 12 avril au 31 décembre 2020, d'environ cinq mille (5 000) personnes, pour non-respect des mesures gouvernementales liées à la lutte contre la propagation du coronavirus, a révélé le général

Serge Hervé Ngoma. Des personnes qui, visiblement, de manière clandestine, se sont organisées à mettre en place des réseaux en marge des heures du couvre-feu. Ce qui se traduit, entre autres, dans certains quartiers de Libreville, par une vie nocturne. Tant et si bien qu'à certains endroits, on se croirait revenu à l'époque de la prohibition, dans les années vingt, aux États-Unis, où la vente de l'alcool, réservée aux seuls " initiés ", se déroulait à l'abri des regards dans des bars et snacks clandestins. Avec comme corollaire, le développement de plusieurs formes de délinquance, voire de criminalité.



Photo: PME/L'Union